



Extrait autorisation
2009.pnc.aut.27.t

Extrait d'une décision du 13 mai 2009, portant autorisation de prélèvement d'échantillons d'espèces animales

Par décision du directeur de l'établissement public du parc national des Cévennes en date du 13 mai 2009, Mme Géraldine COSTES est autorisée, dans le cadre de la capture, du prélèvement, et du transport de coléoptères non protégés dans un but de détermination et inventaire, à prélever des insectes, en zone cœur du PNC, du 13 mai 2009 au 31 décembre 2009 selon les prescriptions suivantes :

- L'autorisation est accordée à Mme Costes dans le cadre de ses missions d'agent de terrain du parc national des Cévennes, à la seule fin d'étude scientifique des espèces de coléoptères non protégés présents sur le territoire du PNC ;
- Les résultats obtenus feront l'objet d'une transmission au service études, protection, et aménagement durable du PNC.